



• Photo : ISPAN 2010

• La "porte d'architecture" de la Batterie de Valière au Môle Saint-Nicolas

Le Môle Saint-Nicolas, son patrimoine militaire

En dépit de ses paysages puissants, la région du Môle Saint-Nicolas, située à l'extrême pointe nord-ouest d'Haïti semble avoir toujours été entourée d'une aura de mystères et de dangers. Elle est probablement du au contraste entre un environnement particulièrement hostile à l'homme et l'extraordinaire attraction qu'exerce sur lui la beauté de son paysage : une baie large et profonde encerclée de longues et magnifiques plages de sable blanc qui bordent un arrière pays aride au relief caractérisé

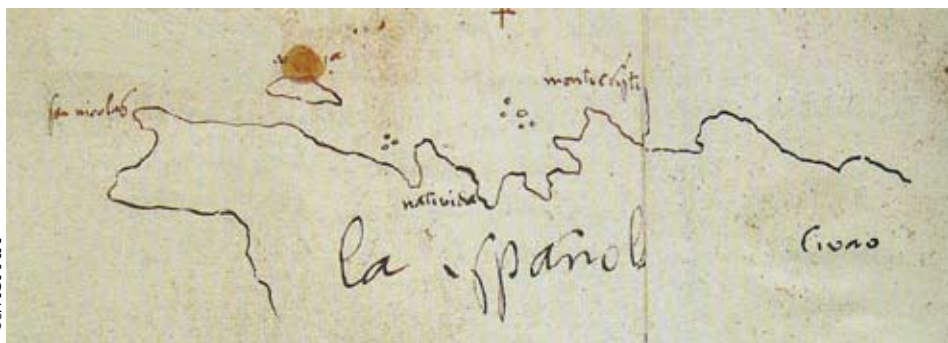
par des plateaux rocheux étagés et couverts d'une végétation d'épineux, d'agaves, d'aloès, de cactus et de *bayarondes*. Seule une étroite gorge verdoyante se faufile dans ce décor le long d'un fleuve aux eaux claires. Cette mince bande de terre constitue l'unique réserve fertile de la région.

Le site doit son patronyme à Christophe Colomb qui, lors de son premier voyage en Amérique, pénétra dans la baie le 6 décembre 1492, jour de la Saint-Nicolas. Plus tard, à cause

de la configuration de la presqu'île enserrant la profonde baie, fonctionnant comme un gigantesque et efficace brise-lame, Saint-Nicolas fut précédé du vocable «môle». Cette baie est, en effet, toujours calme et les navires qui s'y abritent sont à l'abri des humeurs de l'océan Atlantique et des tumultes quasi permanentes des eaux du Canal du Vent. Ce canal sépare Haïti de l'île de Cuba, sur une distance de 85 kilomètres.

Selon le journal de bord de Colomb de 1492, la région devait compter d'importants villages taïnos. Les Espagnols rencontrèrent plusieurs groupes, sans doute des pêcheurs montés sur de longues pirogues qui s'enfuyaient à toute hâte à la vue des Européens. Mais les

BULLETIN DE L'ISPAN, No 16, 11 pages



• Première carte du Nouveau-Monde, tracée par Christophe Colomb. A g. : San Nicolas

Sommaire

- Le Môle Saint-Nicolas, son patrimoine militaire
- Le patrimoine, les mots et leurs sens
- Chroniques des monuments et sites historiques d'Haïti

«Indiens» originaires des îles Bahamas et qui accompagnaient les Espagnols se montrèrent très inquiets à l'approche de cette terre faisant comprendre par des signes leur crainte des indigènes de la place.

Le Gibraltar du Nouveau-Monde

La position stratégique du Môle Saint-Nicolas, permettant l'accès au Bassin de la Caraïbes, formé du Continent américain et de l'arc antillais constitué d'un chapelet d'îles, d'îlots et de

cayes, s'étendant d'Est en Ouest, le fit comparer par l'abbé Guillaume-Thomas Raynal au détroit de Gibraltar, commandant l'accès à la mer Méditerranée. Son importance stratégique fut très tôt mise en évidence, et il fut considéré «comme un danger, parce que son port, ainsi isolé, était l'asile continuel des bâtiments ennemis ou des pirates, qui rendaient la voie maritime très-hasardeuse.» (: Moreau)

Les Espagnols qui occupèrent le territoire pendant le XVIème et XVIIème siècle, avant leur retrait vers la partie Orientale de l'île, attachèrent peu d'importance à cette région décharnée. Jusqu'à la première moitié du XVIIIème siècle, elle resta un territoire isolé dans la Colonie française de Saint-Domingue, fréquenté uniquement par des aventuriers ou des marins cherchant un abri sûr en cas d'intempéries. L'aridité de ses sols et la rudesse de son climat sec et chaud, n'encouragèrent pas les Français à y développer des exploitations agricoles.

Diverses tentatives de peuplement se solderont par des échecs. En janvier 1764, 400 Acadiens, dont la dispersion avait débuté dès 1755 dans les colonies de la Nouvelle Angleterre (Canada) et qui cherchaient une terre française d'accueil, y furent installés. Par la suite, le Conte d'Estaing, Gouverneur de la Colonie signa un accord avec un armateur américain pour transporter au Môle d'autres Acadiens en provenance des côtes d'Amérique. Ne pouvant subvenir à leurs besoins, terrassés par les épidémies, beaucoup d'entre eux moururent. Les survivants quittèrent Saint Domingue pour la Louisiane, l'année suivante. On tenta, par la suite, d'installer sans succès un contingent d'Allemands qui subit le même sort.

Cependant son importance stratégique devint de plus en plus évidente et reconnue : la défense du Môle devint la préoccupation principale des gouverneurs de la Colonie de Saint-Domingue depuis la prise du Fort Saint-Louis, par le vice amiral anglais Charles Knowles le 19 mars 1748 (Voir BULLETIN DE L'ISPAN No 15).

Un plan de défense inachevé

En 1762, durant la terrible Guerre de Sept-Ans (1756-1763), une importante flotte anglaise composée de « dix-huit frégates et cinq cents transports » croisa, sans être inquiétée, de l'île de la Tortue au Môle Saint-Nicolas, longeant la côte nord de Saint-Domingue en semant une grande panique parmi la population de la Colonie. Cet épisode démontra, s'il le fallait encore, la vulnérabilité de cette région face à une agression ennemie, causée par la facilité d'une descente au Môle.

Dès lors, les autorités françaises prirent la décision de « ne point abandonner le Môle et empêcher qu'il ne tombe au pouvoir des Anglais, voilà donc ce qu'il faut vouloir, sans jamais perdre de vue, même pendant la plus longue paix, un but aussi important. » (: Moreau)

• Photo : **ISPAN** • 2010



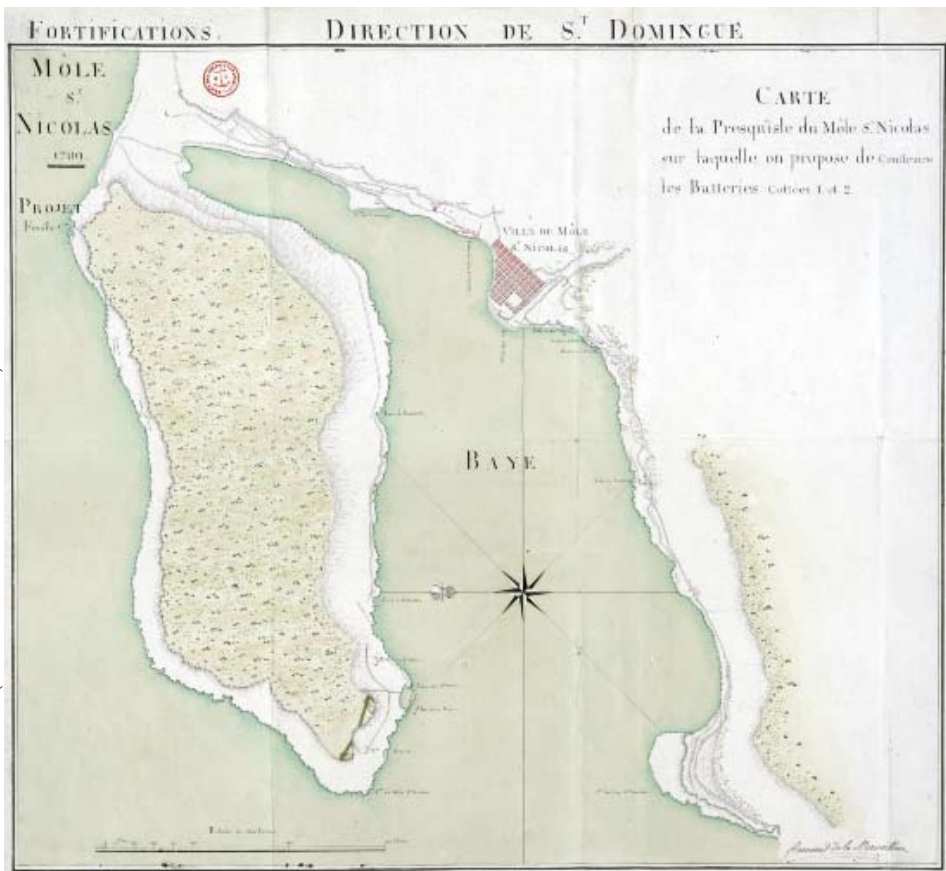
• La baie du Môle Saint-Nicolas, vue du Morne-à-Cabris

• Photo : **ISPAN / Daniel Elle** • 2010



• Vue aérienne de la baie du Môle Saint-Nicolas

• Document : **ANOM** (Archives Nationales de France - Outre-Mer)



• Le Môle Saint-Nicolas, plan dressé par Frémont de la Merveillère en 1789



• Le mouillage du Môle Saint-Nicolas à Saint-Domingue (Eau-forte de J.-F. Ozanne, 1790)



• Paysage aride des plateaux du Môle Saint-Nicolas

• Photo : ISPAN • 2010

Dès 1763, à la fin de la guerre, le gouvernement français dépêcha dans la colonie plusieurs missions d'ingénieurs ayant pour objectifs de « dresser un état des fortifications de la colonie et établir celles à y construire ». Le plan de défense du Môle et des ses environs ainsi fut établi.

A la fin de 1767 et au cours des deux années suivantes, la construction des fortifications générales du Môle s'intensifia et le roi de France fit même venir des esclaves du Sénégal pour suppléer à la carence de main-d'œuvre. Ce plan très ambitieux fut lent à construire, subissant sans cesse des modifications portées par chaque nouveau gouverneur ou nouvelle mission d'ingénieurs du roi. En fait, il ne fut jamais achevé. Toutefois, vers la fin des années 80, le Môle pouvait s'enorgueillir de la présence en état de fonctionnement sur onze batteries et six retranchements disposés sur le rivage de la baie du Cap-à-Foux à la pointe de la Presqu'île. « 162 canons et 60 mortiers menacent l'ennemi qui tenterait de s'introduire dans le port du Môle... » (: Moreau)

Le rivage sud de la baie fut doté de meilleures places. D'Ouest en Est, de part et d'autre de la bourgade du Môle, furent érigées, la Batterie du Cap-à-Foux, la Batterie de Grasse, la batterie de Vallière, la batterie d'Orléans coincée sur une avancée vers la mer et défendant directement la ville, puis le Vieux-Quartier, vaste batterie où étaient concentrés, sur sa cour arrière, les baraquements servant de casernes aux troupes. Pour doter cette défense d'une large autonomie, devant suppléer à l'isolement des lieux, il fut construit une immense poudrière, située non loin du Carénage du Môle, pouvant

contenir en quantité suffisante des barils de poudre.

L'intermède britannique

Ces principales pièces étaient en état de fonctionner quand, en 1793, l'Angleterre rentra en guerre avec la France. Maîtresse des mers grâce à une puissante flotte, l'Angleterre organisa le blocus des côtes de la France « tant celles métropolitaines que celles d'outre-mer », donc également celles de Saint-Domingue. Mettant à profit des troubles engendrés par la Révolution française et sa conséquence directe, la Ré-

volte générale de Esclaves de Saint-Domingue, les Anglais s'immiscèrent en divers point de la colonie. Port-au-Prince, Saint-Marc, Jérémie, Tiburon, l'Arcahaie, le Mirebalais et le Môle Saint-Nicolas tombèrent coup sur coup sous les bottes de l'armée britannique. Au Môle, l'occupant s'attela immédiatement à la transformation du réseau des places fortes construites par les Français en une véritable base militaire, par le renforcement des fortifications existantes et par la construction d'une double ceinture à redans ponctuée de blockhaus, de redoutes, de retranchements, de postes et de vigies. Au-dessus de la grande poudrière, furent aménagées d'importantes casernes pour loger officiers et soldats. Une armée de 8000 hommes fut affectée à la défense de l'ensemble. Cependant dès 1796, l'occupation de ces territoires s'étant révélée beaucoup plus difficile et plus coûteuse que prévue, les Anglais commencent à l'évacuer, revenant à la stratégie antérieure, celle du blocus des mers. Cette progressive retraite s'acheva au Môle Saint-Nicolas en 1798. Cette date marque également le début du contrôle total de l'île de Saint-Domingue par Toussaint Louverture, ancien esclave, devenu chef principal des insurgés, puis gravissant rapidement les échelons militaires parvint au titre de Gouverneur général de la Colonie, maître à part entière de l'île depuis le traité de Bâle de 1795 qui met fin à la guerre entre l'Espagne et la France.

Le traité de Luneville (février 1801) et la Paix d'Amiens conclue en 1802 mettent une trêve dans la rivalité anglo-française et permirent à Napoléon Bonaparte, consul de France depuis le coup d'Etat du 18 Brumaire de l'An VIII (9 novembre 1799), d'envoyer une expédition



• Plan de la ville des environs du Môle Saint-Nicolas, illustrant les ouvrages de défenses construits ou modifiés par les Anglais

• Document : ANOM

armée vers la colonie rebelle pour tenter de la reconquérir et y rétablir de l'ordre esclavagiste, révolu depuis 1791. C'est la fameuse expédition Leclerc, forte de 23 000 hommes de troupe et 20 000 marins, qui débarque en divers points de la colonie en février 1802. A l'issue d'une guerre d'une rare violence à laquelle l'Armée indigène sort victorieuse du Corps expéditionnaire, la colonie accède à l'Indépendance le 1er janvier 1804.

Le siège du Môle

Deux ans plus tard, une guerre civile divise Haïti, le nouvel état : la partie Nord sous la direction de Henry Christophe et les parties Ouest et Sud sous celle d'Alexandre Pétion. Pétion, profitant d'un soulèvement dans le quartier de Port-de-Paix, avoisinant celui du Môle, envoie le général Lamarre appuyer la rébellion avec des hommes de troupe. Submergé par les immenses moyens logistiques mis en œuvre par Christophe, Lamarre bas en retraite, vers l'Ouest, sur le Môle (1807), par le canton de Jean-Rabel. Lamarre organise la défense de la place en utilisant les anciennes fortifications franco-anglaises, notamment la batterie d'Orléans situé au Nord de la place d'Armes du Môle, coïncé sur le rivage. Christophe impose un siège en règle à la ville. Acculé, Lamarre et ses hommes opposent une résistance héroïque qui allait durer plus de trois ans, à l'armée de Christophe, pourtant mieux armée et mieux

pourvue en hommes de troupe. L'érection de la batterie du Ralliement, sur une éminence surplombant du Sud-Ouest le bourg du Môle et du Sud, la Batterie de Vallière, semble dater de cette époque. Mais, ce qui est certain : lors du siège, l'armée de Christophe dressa en 1810 une batterie au sommet du Morne-à-Cabris, dominant à portée de tir le bourg du Môle sur son flanc Sud-Est. La batterie d'Orléans (qui sera plus tard dénommée fort Georges) sera l'ultime retranchement de Lamarre qui, au cours d'une sortie vers la batterie du Ralliement, s'exposa volontairement aux feux ennemis et fût emporté par un boulet le 10 juillet 1810. Son cadavre fut enterré sur place et son cœur expédié à Pétion.

Visite d'inspection de MH du Môle

Du 20 au 24 août dernier, l'ISPAN organisa une visite d'inspection des monuments historiques (MH) militaires du Môle Saint-Nicolas. Ses visites techniques ont pour objectif de contribuer à la mise à jour de l'Inventaire des Monuments Historiques d'Haïti. Elles permettent également d'évaluer leur dégradation, d'identifier les agressions anciennes et nouvelles auxquelles ils font face et, enfin, produire des recommandations sur les éventuelles mesures conservatoires à prendre en urgence. Au besoin, des relevés architecturaux sommaires et annotés sont réalisés. La municipalité du Môle Saint-Nicolas, soucieuse d'une politique

de protection et de mise en valeur des MH du Môle, projette de promouvoir leur visite et a fait appel à la Direction générale de l'ISPAN pour une consultation sur les mesures à prendre et les aménagements possibles dans le cadre d'une exploitation touristique. La Batterie du Ralliement, la Batterie de Vallière, la Batterie de Grasse (ou de Grâce), la batterie d'Orléans (ou Fort Georges), les ruines du Vieux-Quartier, la Poudrière et la batterie du Morne-à-Cabris ont été tour à tour inspectées durant le bref séjour de la mission de l'ISPAN. Les monuments historiques militaires du Môle Saint-Nicolas visités les 21, 22, et 23 août derniers sont présentés ci-après. Des textes explicatifs, tirés du rapport de mission accompagnent les photographies et leurs légendes.

La dernière visite officielle d'inspection de monuments historiques du Môle Saint-Nicolas par l'ISPAN date de 1992.



La mission d'inspection des monuments historiques du Môle Saint-Nicolas du 21 au 24 août 2010 de l'ISPAN était composée de Philippe Chatelain, architecte, Daniel Elie, architecte et Guerda Romain, chercheuse, Patrick Saint-Val, chauffeur et Martin Sanon, agent de sécurité. La Direction générale de l'ISPAN remercie tout particulièrement le Maire de la ville, M. Gilbert Jean-Charles et M. Husdon Michel de la fondation *Ansanm pou yon Demen Miyò an Ayiti* (ADEMA) qui ont mis à disposition de l'équipe de la mission toutes les facilités nécessaires à son bon déroulement.

Les fortifications françaises du Môle Saint-Nicolas

La Batterie de Grasse (ou de Grâce)

La Batterie de Grasse était formée d'un épais parapet de maçonnerie de forme polygonale, suivant le contour de la côte. Elle se ferme du côté terre par un mur d'enceinte également polygonal. Une banquette de tir placée en arrière du parapet avait été aménagée probablement pour des mortiers, qui ont aujourd'hui disparus. L'appareillage savant des pierres de taille laisse supposer une main d'œuvre hautement qualifiée, comme le montre les détails des barbicanes des murs de soutènement et l'appareillage des pierres d'angle, toutes taillées avec précision dans un calcaire blanc très dur. Au mur d'enceinte, côté terre, étaient adossées des logements et des magasins couverts en appentis. En cette partie de la fortification, à l'arase et le fruit des murs de soutènement, des tessons de culs de bouteilles avaient été fixés au mortier de chaux afin de rendre difficile l'accès à la place.



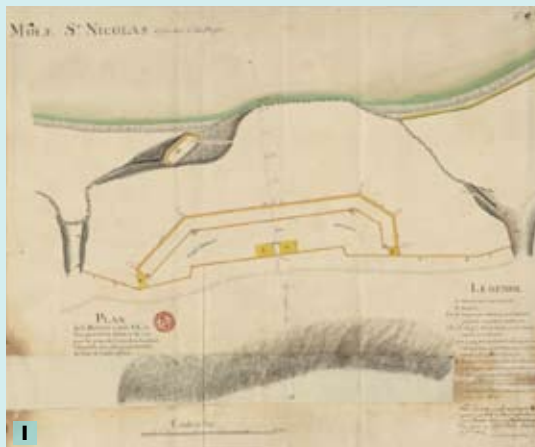
1. Plan de la Batterie de Grasse selon le projet de M. de Bellecombe, Gouverneur de Saint-Domingue • 2. Le mur de soutènement auxquels étaient adossés les bâtiments de services • Vue du parapet donnant sur le rivage • 4. Vue générale des ruines et, au fond, la pointe de la Presqu'île • 5. Les tessons de bouteilles fixés à l'arase des murs de soutènement • 6. Barbacane en pierre de taille de la muraille des remparts

Les fortifications françaises du Môle Saint-Nicolas

La Batterie de Vallière

Parmi les fortifications du Môle, la Batterie de Vallière tient une place prépondérante par la beauté du site sur lequel elle est implantée, l'ampleur des ruines et l'intérêt de son intégration au site au moyen de plates-formes épousant la déclivité du sol. La Batterie de Vallière défendait directement un éventuel débarquement de troupes ennemies sur le rivage. Son plan général forme un vaste polygone proche d'un rectangle long. L'ouvrage comporte un front du côté de terre, mesurant 196 mètres de long, percé de meurtrières pour la mousqueterie et placé entre deux bastions d'angle. Le front contrôlant le rivage comporte deux batteries polygonales à barbette formant de vastes terrasses. En contrebas, presque au niveau de la mer les restes des murailles bien appareillés témoignent de l'existence de défenses avancées dont l'articulation est peu visible aujourd'hui. Dans la cour subsistent les murs des fondations des bâtiments de service et les logements de la garnison. Son monumental portail d'entrée en pierre de taille, principal élément d'identification de l'ouvrage, fait de la Batterie Vallière le monument emblématique de la ville du Môle Saint-Nicolas. Elle a été classé « Patrimoine National » par arrêté présidentiel (23 août 1995) et son emprise a été versé par le Service du Domaine de la Direction générale des Impôts au Domaine public de l'Etat haïtien.

La plage des Raisiniers, voisine de la fortification, fait actuellement l'objet d'un embryon d'exploitation touristique privée - le Boucan-Guinguette - qui projette avec la collaboration de la Mairie et sous la direction de l'ISPAN d'intégrer la visite du monument historique à l'exploitation touristique dans un plan général d'aménagement, le mettant en valeur tout en prenant garde à ne point altérer l'intégrité et l'authenticité du monument historique.



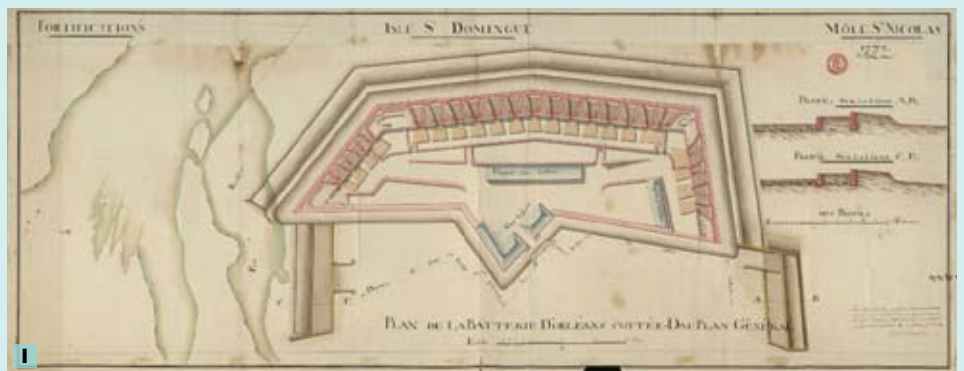
1. Plan du projet de la batterie de Vallière de 1773 • 2. Le portail d'entrée de la batterie de Vallière (face nord)
 • 3. Le portail d'entrée de la batterie de Vallière (face sud) • 4. Le front sud (côté terre) de la batterie Vallière

Les fortifications françaises du Môle Saint-Nicolas

La Batterie d'Orléans (Fort Georges)

Située à l'extrême pointe de l'avancée sur laquelle est situé le bourg du Môle et placée juste à l'embouchure du fleuve, la batterie d'Orléans est un fort et imposant terre-plein à murailles épaisses. Son tracé, selon les plans dressés en 1773, présente un polygone de quatre cotés, épousant sur trois côtés la forme du rivage. Il est fermé du côté terre, par une double tenaille dans laquelle est aménagé l'accès à la fortification. Sur le terre-plein où était installée l'artillerie, le parapet était percé d'embrasures à canon orientées de telle sorte que la place pouvait croiser ses tirs avec ceux de la Batterie Vallière et ceux du Vieux-Quartier; empêchant ainsi tout débarquement en force dans cette partie du rivage. Son corps de place, très étroit, logeait les bâtiments de garde et les hangars pour l'artillerie. Des rampes permettaient de faire monter affûts et canons sur les remparts. Il est probable que lors de l'occupation anglaise, la batterie subit plusieurs modifications dont la percée d'un passage voûté sous les remparts, reliant le corps de place au rivage.

Dernier retranchement des troupes de Lamarre, lors du siège de 1807-1810, soutenu par l'armée d'Henry Christophe, la Batterie d'Orléans - qui portera plus tard le nom de Fort Georges - fut bombardé en règle et détruit. Son aspect actuel est principalement dû à ce canonage. Le temps et la végétation achevèrent de transformer le Fort Georges en des ruines dont quelques parties sont encore cohérentes. Mais l'ensemble laisse deviner sa présence imposante à l'origine dans le paysage.



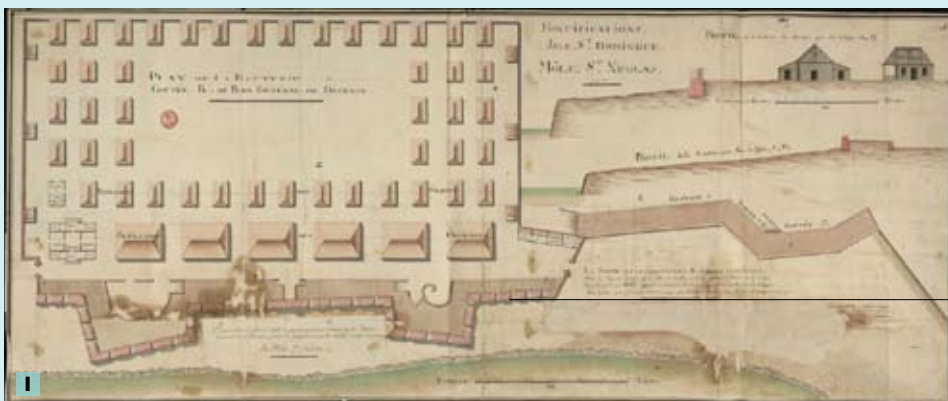
1. Plan de la batterie d'Orléans projeté en 1773 • 2. Les ruines des remparts (côté est) • 3. Le passage voûté axé sur la pointe de la Presqu'île • 4. Le passage voûté, vu du rivage • 5. Les ruines du front nord de la fortification

Les fortifications françaises du Môle Saint-Nicolas

Le Vieux-Quartier

Par le chemin longeant la côte qui mène au carénage puis à la Presqu'île, juste à côté du bourg, on pénètre, par un grand portail en ruine, dans l'enceinte du Vieux-Quartier. Ce vaste front aux deux bastions, donnant face à la mer, surplombe la côte de quelques mètres, suffisant pour donner à la fortification une vue acceptable sur le bourg, la baie et la batterie d'Orléans. Ses épaisses murailles sont percées en leur partie supérieure d'embrasures à canons et un large terre-plein permettait d'installer une artillerie lourde que l'on faisait grimper au moyen de rampes aménagées en quart de cercle dans l'enceinte de la fortification. En son axe, un passage vouté au mur savamment appareillé reliait le rivage à l'enceinte. Une ruelle, sépare la batterie proprement dite du quartier de la garnison. En avant était placée la rangée des pavillons des officiers et à l'arrière disposée autour d'une cour centrale les pavillons réservés aux soldats. On y remarque encore les soubassements en maçonnerie de ces pavillons. Les deux entrées, situées à l'Est et à l'Ouest de la fortification, étaient à l'origine ornées de portails monumentaux, des «portales d'architecture», comme on disait à l'époque, et dont aujourd'hui ne subsistent que les socles érodés des pilastres.

Le Vieux-Quartier continue, actuellement, à subir les agressions de la nature, des animaux et des hommes. Sa dégradation s'accélère sûrement. Les terre-pleins sont transformés en enclos pour cabris, le quartier de la garnison est bien construit. L'érection récente d'un mur de clôture qui avoisine le bastion est, en l'obstruant complètement, porte atteinte à l'intégrité du monument historique. L'inspection de ces ruines et l'analyse de leur relevé architectural ont montré que le plan de 1773 ne fut pas fidèlement exécuté mais il fournit cependant d'assez bonnes informations pour la compréhension du monument historique.



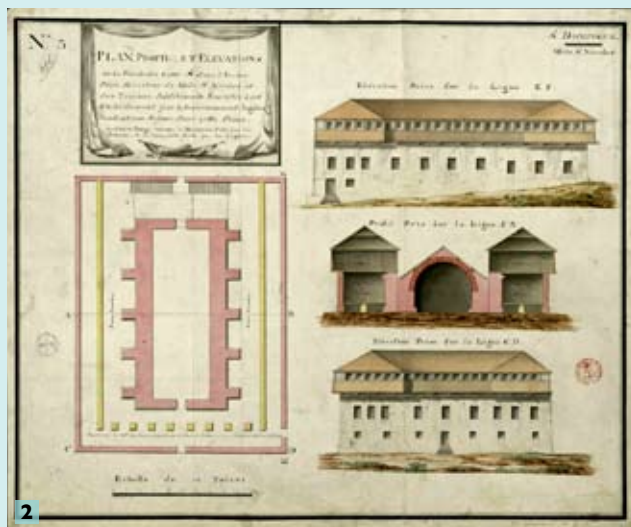
1. Plan général du Vieux-Quartier (projet de 1773) • 2. Vue du corps de place de la batterie • 3. Le portail d'accès au rivage (face sud) • 4. Le portail d'accès au rivage (face nord)

Les fortifications françaises du Môle Saint-Nicolas

La Poudrière du Môle

Sa construction débute dès 1765. Placée sur un terrain en pente douce vers la mer; non loin du carénage, cette poudrière immense devait, comme il a été mentionné plus haut, pouvoir stocker suffisamment de poudre pour assurer une large autonomie aux fortifications du Môle en cas de coup de force. Elle mesure environ 26 mètres sur sa longueur et 13 mètres de largeur; mesures prises extérieurement. C'est la plus grande poudrière construite en Haïti. Un épais mur d'enceinte le clôturait et ne comportait qu'une entrée unique placée du côté du rivage. Les Anglais durant leur séjour au Môle ne modifièrent pas sa structure principale. Ils ajoutèrent plutôt un étage en bois destiné à loger des hommes de troupe. Pour cela, ils appuyèrent d'énormes madriers reposant à la fois sur le mur d'enceinte qu'ils surélevèrent et les contreforts de la poudrière. De cette époque date également le percement, dans le mur d'enceinte, d'ouvertures aux généreuses proportions destinées à aérer les salles ainsi créées au rez-de-chaussée. Ces ouvertures particulièrement exécutées avec soin se caractérisent par le travail soigné de leur dessin et l'exécution précise des encadrements en pierre calcaire blanche.

Aujourd'hui si les ruines de cette poudrière conservent encore une bonne stabilité, le mur d'enceinte construit en moellons de calcaire dur et de pierres de taille finement jointoyés et liés au mortier de chaux présente des signes alarmants de dégradation. De nombreuses pierres se sont détachées, probablement due à la végétation dont les racines croissantes pénètrent au cœur de la maçonnerie. Mais il ne faudrait pas non plus négliger l'utilisation non contrôlée du site. La Poudrière du Môle sert de lieu de culte à une secte néo-synchrétique, mélange des cultes voodoo, catholiques et réformés. Cette secte utilise la salle voûtée du magasin à poudre pour ses cérémonies hebdomadaires, attirant plus d'une centaine d'adeptes.

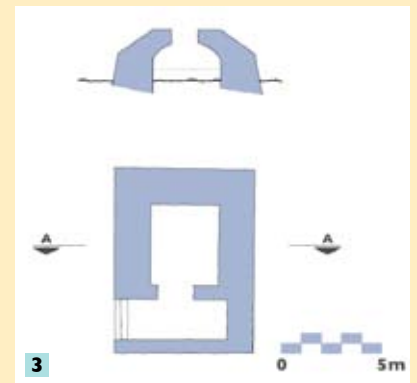
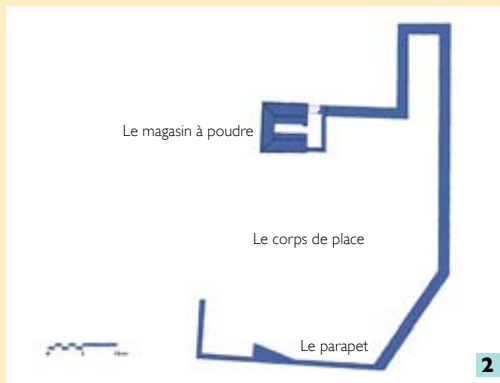


1. Ouverture aménagée à la Poudrière par les Anglais durant leur séjour au Môle • 2. Plan, coupe et élévation de la Poudrière, illustrant les modifications portées par les anglais • 3. Élévation sud de la Poudrière

Les fortifications haïtiennes du Môle Saint-Nicolas

La Batterie du Ralliement

Quoique les preuves historiques fassent défaut, tout porte à croire que la batterie du Ralliement a été érigée par les Haïtiens, probablement par les troupes de Henry Christophe lors du siège du Môle. On y accède par le chemin de la Gorge, longeant la rivière du Môle, pénétrant à travers les bananeraies à l'intérieur des terres, puis en escaillant un sinueux sentier qui amène assez vite au premier plateau, à juste 33 mètres d'altitude. La vue sur la ville et sur la baie et également sur l'intérieur des terres est imprenable. En forçant un passage à travers les cactus et autres épineux on arrive à la fortification. Formé d'un simple parapet polygonal en maçonnerie épaisse bordant la falaise, et enserrant une large place, la Batterie du Ralliement possède pour tout équipement une poudrière au modeste proportion dont la voûte s'est effondrée. Elle est située à l'arrière de la place. Le Ralliement est visiblement une construction réalisée «en la circonstance» c'est-à-dire, en temps de guerre, destiné à un objectif bien ciblé : il est à portée de tir précis de la batterie d'Orléans, occupé par Lammare lors du siège de 1810. Il est probable que les Anglais aient occupé cette position stratégique par l'installation d'une vigie lors de leur entreprise de transformer le Môle en une base militaire, comme l'illustre les relevés généraux réalisés en 1799 après leur retraite du Môle. Des investigations plus fines devront établir une fois pour toute l'origine de cette place.



1. Le magasin à poudre de la batterie du Ralliement • 2. Plan général de la batterie • 3. Plan et coupe du magasin à poudre

Les fortifications haïtiennes du Môle Saint-Nicolas

La Batterie du Morne-à-Cabris

Cette batterie tout comme celle du Ralliement participe activement au siège du Môle, même qu'elle fut déterminante dans l'issue du siège, canonnant à la fois l'entrée de la ville par le chemin de Jean-Rabel et le Fort Georges, barrant toute issue à Lamarre, acculé à la mer. On y accède en passant par le portail de Jean-Rabel, puis suivant le chemin du Calvaire qui permet d'accéder aux premiers plateaux du morne. Arrivé au septième plateau, à 180 m d'altitude, une vue imprenable s'offre au visiteurs. Elle domine la baie du Môle, et par-dessus la Presqu'île, permet de scruter l'horizon. Tout le réseau des fortifications du Môle est visible de cette exceptionnelle vigie. Par temps clair, la silhouette de l'extrême pointe orientale de l'île de Cuba, la pointe Maizi, est aperçue. Quoique environnées d'épineux, les murailles de la Batterie du Morne-à-Cabris sont visibles de toutes les places de la zone : de la rampe de Bombardopolis, de la route de Jean-Rabel, de la batterie du Ralliement, de la place d'Armes du Môle, de la Batterie de Vallière, de celle de Grasse et de celle, bien entendu, d'Orléans. Il est formé d'un parapet percé embrasures à canon dont une partie saillante du corps de place forme un bastion carré, principal élément d'identification de l'ouvrage. Des plates-formes de tirs formées de dalles de pierre calcaire sont aménagées en arrière du parapet. L'inspection de ces ruines révèle que la construction de la batterie ne fut pas achevée comme le témoigne les murailles visiblement arrêtées en cour construction et une partie du terre-plein non entièrement remblayé. Un bassin, probablement devant servir à stocker l'eau du chantier, est situé en arrière de l'ouvrage. Trois canons de fonte, numérotés reposent sur le sol de la place d'armes, leur affûts ayant disparus depuis longtemps.



1. Le bastion de la batterie du Morne-à-Cabris • 2. La batterie du Morne-à-Cabris, dominant la baie et la ville du Môle Saint-Nicolas



Localisation des sites ● visités par la mission



Photographies de mission

1. Vue panoramique de la Poudrière du Môle. Elévation est
2. Elévation sud
3. Sortie de cérémonie religieuse à la Poudrière du Môle
4. Séance de prière à la Poudrière du Môle

• Photos : ISPAN • 2010



Photographies de mission

1. Vue panoramique du front bastionné (côté terre) de la batterie de Vallière. Il mesure 196 mètres linéaires
2. La "porte d'architecture" de la batterie de Vallière (détail)
3. Le mur d'enceinte percé de meurtrières. Les alvéoles creusées dans la muraille sont dues principalement à l'érosion éolienne
4. Le muraille du front de la batterie de Vallière donnant sur le rivage
5. Le bastion Est, avec ses embrasures pour artillerie lourde
6. Vue générale de l'étroite vallée du Môle à partir de la batterie du Ralliement. A droite, le bourg et au fond, la Presqu'île

• Photos : ISPAN • 2010

Patrimoine, les mots et leur sens (partie 1)

Restaurer, réhabiliter, sauvegarder, préserver, ..., tant de mots utilisés dans le domaine de la conservation du patrimoine architectural. Ils ont souvent peu conservé leur sens d'origine. Cette instabilité lexicale révèle certes les mutations rapides qui affectent le sujet : il est un champ d'activité constitué avec ses savoir-faire, ses principes déontologiques et deux siècles d'histoire au cours desquels les notions se sont peu à peu sédimentées. Elle n'en reste pas moins marquée par une société en constante évolution. Le BULLETIN DE L'ISPAN publie ci-après une liste de termes suivis de leur définition qui a été tirée du site Internet «Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève», qui, suite à une recherche particulièrement documentée, a produit un lexique que nous reproduisons intégralement. Dans plusieurs cas, les rédacteurs de ce lexique ont recouru à l'histoire, en particulier là où elle met en évidence des transformations significatives et concourt à éclairer le sens actuel de telle ou telle notion. Les développements proposés pour chaque terme ont été élaborés sur la base de définitions contenues dans les chartes internationales, les dictionnaires généraux ou spécialisés et dans les publications thématiques. Le BULLETIN DE L'ISPAN recommande à ses lecteurs la consultation de ce site très bien fait (<http://www.ville-ge.ch/genve/amenagement/patrimoine/index.htm>).

.....

Conservation

Dans le domaine de l'architecture, la notion de conservation désigne le recours à des techniques et procédés matériels, servant à maintenir les édifices dans leur intégrité physique. La conservation vise à préserver l'objet architectural de l'altération et de la destruction afin d'en garantir la transmission. Elle exclut toute intervention qui amènerait des modifications et, de manière plus générale, toute atteinte à l'édifice. (voir les articles 4 à 8 de la Charte de Venise).

Conservation intégrée

Résultat de l'action conjuguée des techniques de la restauration et de la recherche de fonctions compatibles avec la substance en présence. Son but est de conserver, restaurer ou réhabiliter des constructions ou des ensembles urbains. Elle porte son effort simultanément sur la valeur culturelle des édifices et sur leur valeur d'usage. Elle suppose que conservation du patrimoine et aménagement du territoire fassent l'objet d'une politique et d'une législation coordonnées. L'idée d'intégrer le patrimoine ancien dans la planification urbaine est consécutive à l'extension du champ de la conservation, à partir du milieu des années soixante, aux ensembles et centres historiques. Ces derniers posent des problèmes plus complexes que les monu-

ments isolés dans la mesure où la dimension patrimoniale et les enjeux sociaux et urbains y apparaissent liés. Du fait de l'action constante du Comité du Patrimoine culturel du Conseil de l'Europe (Déclaration d'Amsterdam 1975, Convention de Grenade 1985) et de l'ICOMOS (Charte des villes historiques 1987) la conservation intégrée constitue aujourd'hui une dimension importante de l'urbanisme.

Evidage, démolition intérieure, empaillage (Suisse), façadisme (France, Canada)

Opération qui consiste à vider les structures intérieures d'un immeuble pour ne garder qu'une ou plusieurs façades extérieures. Ces interventions ne sont pas conformes à la déontologie de la conservation. Il est aujourd'hui largement admis que la valeur culturelle d'un bâtiment est tributaire du maintien de son intégrité physique et de la relation organique entre intérieur et extérieur. L'évidage constitue une pratique peu satisfaisante aussi du point de vue de la création architecturale contemporaine. Il ne permet pas de conférer une identité visuelle aux structures mises en place. Il provoque un décalage entre l'organisation distributive et la structure constructive d'une part, et l'expression en façade d'autre part. A relever enfin le coût élevé et les difficultés de l'évidage qui impliquent des suspensions de la façade ou sa dépose et la reconstitution pierre à pierre.

Réduits à une simple enveloppe, les immeubles ou ensembles «empaillés» conservent toutefois un rôle évocateur. Là où le volume d'origine est maintenu, ils préservent la morphologie et l'image urbaine, importantes pour le caractère du lieu et l'identification des habitants à leur environnement.

Patrimoine

Du latin *patrimonium*, «bien d'héritage qui descend, suivant la loi, des pères et des mères à leurs enfants» (Littré). «Bien qu'on obtient par héritage de ses ascendants, ce qui est transmis par les ancêtres et est considéré comme héritage commun d'un groupe» (Grand Larousse). D'après Françoise Choay, le terme désigne par extension les biens de l'Eglise, les biens de la couronne puis, au XVIII^e siècle, les biens de signification et de valeur nationale d'une part, universelle de l'autre (patrimoine scientifique, patrimoine végétal et zoologique). L'extension du champ de la conservation à des nouvelles catégories de constructions a rendu obsolète la désignation de monument historique à laquelle on préfère désormais les notions de patrimoine architectural (urbain ou rural). Toutefois la définition donnée par la Charte de Venise conserve toute sa validité: «La notion de monument historique comprend la création architecturale

isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux oeuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.» (article 1).

Préservation

«Action de protéger, prendre des précautions pour mettre à l'abri d'un mal éventuel. Le fait d'empêcher l'altération, la perte et d'assurer la sauvegarde» (Grand Larousse).

Ce terme est pratiquement synonyme de celui de sauvegarde. Il désigne toute action qui vise à assurer la protection du patrimoine architectural et naturel. Cette action prend en règle générale appui sur des dispositions légales et vise à assurer la conservation dans la durée. Elle fait appel à des techniques d'entretien, de consolidation et de restauration.

Entretien

Action continue destinée à maintenir tout ou partie d'un ouvrage sans modifications majeures de l'utilisation et de la valeur culturelle. Ce terme désigne un ensemble d'interventions simples et régulières qui permettent l'utilisation d'un bâtiment dans la durée.

Reconstitution

«Action de reconstituer et de reproduire dans sa forme ou son état originel quelque chose qui a cessé d'être en tant qu'ensemble cohérent, dont il n'existe plus que des éléments ou qui a disparu» (Grand Larousse). Théo-Antoine Hermanès et Claude Jaccottet précisent que reconstituer s'emploie en matière de textes ou pour la reproduction sur papier ou en maquette d'une chose disparue. Pour Françoise Choay, la reconstitution sur la base de documents écrits et/ou iconographiques peut aussi porter sur des édifices ou un ensemble d'édifices disparus ou très endommagés. Elle précise que ce type d'opération était pratiqué surtout dans le cadre de l'archéologie classique du XIX^e siècle et jusqu'au milieu du XX^e siècle (Palais de Cnossos, Stoa d'Attale, Temple d'Hatshepsout). Eugène Viollet-le-Duc, comme d'autres restaurateurs, a largement utilisé la reconstitution pour des monuments (Pierrefonds) et ensembles (Carcassonne) du Moyen-Âge.

Dès 1931, lors du I^{er} Congrès International des Architectes et des Techniciens des Monuments Historiques (Athènes), les reconstitutions ou restitutions générales ont été rejetées sur la base d'arguments scientifiques et techniques au profit de conservations scrupuleuses et d'un entretien régulier. Aujourd'hui, les archéologues ne tolèrent plus que l'anastylose (recomposition de parties existantes, mais démembrées).



(à suivre)

L'ISPAN, membre consultatif au Comité de Facilitation

Par arrêté en date du 12 juillet 2010, le Gouvernement de République a arrêté la création d'un Comité de Facilitation de la Reconstruction du Centre-ville de Port-au-Prince. Ce comité aura pour mission de coordonner les efforts des secteurs public et privé visant à la réhabilitation et au réaménagement du centre-ville de la capitale haïtienne, suite aux dommages causés par le séisme du 12 janvier 2010. Le comité aura également la mission de recommander au Pouvoir exécutif les mesures légales et administratives nécessaires au maintien et à l'extension des activités économiques et commerciales au centre-ville. Dans le cadre de cet arrêté, une définition opérationnelle du centre-ville a été adoptée. Elle se limite au Nord par la rue des Césars jusqu'au port, au Sud, par la rue Saint-Honoré, à l'Est, par la rue Cappoix et à l'Ouest par la mer et la baie. Le Comité de Facilitation est présidé par le Ministre de l'Economie et de Finances, M. Ronald Baudin. Le ministre des Travaux publics, le Gouverneur de la Banque de la République d'Haïti et le Maire de la Capitale sont également membres de ce comité. Avec d'autres institutions de l'Etat, l'ISPAN a été choisi comme membre consultatif auprès du Comité de Facilitation.

Le PNH-CSSR sera délimité

Le journal officiel de la République d'Haïti a publié dans son numéro extraordinaire du mercredi 21 juillet 2010 l'Arrêté délimitant le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers, situé dans le Nord d'Haïti et regroupant les principaux monuments historiques du roi Henry Ier. Le PNH-CSSR, classé Patrimoine de l'Humanité depuis 1982, par l'UNESCO et dont la superficie est estimée à 2 500 hectares, n'a jamais pu bénéficier d'un texte légal permettant sa protection, sa réglementation et sa gestion. 28 ans plus tard, l'arrêté du 21 juillet 2010 vient combler cette lacune !

Cette importante mesure fait suite à des relevés minutieux pris sur le terrain par le Centre National d'Information Géo-Spatiale (CNIGS) repérant au moyen de Système de Positionnement Géographique (GPS) selon les cartes de limites du Parc établi dès 1983 par une mission de l'UNESCO et fourni par l'ISPAN. Cette délimitation sera matérialisée par la pose de bornes dûment identifiées, à raison d'une borne tout les deux cents mètres (200 ml). Les terres du Domaine privé de l'Etat incluses dans cette aire géographique, seront protégées par une clôture et ne pourront être louées par le Service du Domaine de la Direction générale des Impôts, organisme de l'Etat gestionnaire des propriétés de l'Etat. Toujours selon cet arrêté, aucune forme d'agriculture, d'élevage et de construction n'est autorisée sur ces dites terres. Dans son article 4, l'arrêté précise que : «... les propriétés privées incluses dans l'aire du parc sont reconnues comme telles et resteront en toute propriété aux mains de leurs propriétaires. Ces propriétés seront soumises aux servitudes publiques définies par la loi, le plan de gestion et le plan d'utilisation du sol du Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers». L'arrêté soumet à une autorisation spéciale de l'ISPAN tout projet d'aménagement et de construction se situant à l'intérieur du parc.

La publication de cet arrêté permet, en outre, à ce bien culturel classé Patrimoine Mondial de franchir une étape importante dans le processus de l'Inventaire Rétrospectif des Biens culturels du Patrimoine Mondial entamé par l'UNESCO depuis le mois de janvier 2010 (Voir BULLETIN DE L'ISPAN No 11).

Mission archéologique aux Matheux

Du 6 au 11 juillet dernier, une mission cubaine a réalisé

une investigation archéologique aux habitations caféières coloniales des Matheux. Cette mission réalisée à la demande de l'ISPAN avait été programmée depuis l'année dernière pour le mois de février 2010. Le séisme du 12 janvier en fit reporter la date.

Composée de Mme Yaumara Lopez Segrera et de Mme Lourdes Rizo Aguilera et accompagné de l'architecte Dwolling Achille de l'ISPAN, la mission a investigué cinq jours aux Matheux, plus précisément à la section communale des Délices où l'ISPAN a récemment localisé une importante collection de ruines d'habitations caféières datant de la fin du XVIIIème siècle. Environ 18 ruines présumées d'habitations caféières du XVIIIème siècle ont été localisées sur photographies aériennes et leurs coordonnées géo-spatiales consignées. Sept d'entre elles ont déjà reçu la visite des techniciens de l'ISPAN. Ces ruines ont pour caractéristique de posséder pour la plupart des logements d'esclaves construits en dur (Voir BULLETIN DE L'ISPAN No 4).

Mme Lopez Segrera est licenciée en histoire de l'art à l'Université d'Orient de Cuba où elle présenta sa thèse en 1998. Depuis mars 2003, elle dirige la sec-

tion d'Archéologie au Bureau du Conservateur de la Ville de Santiago de Cuba. Mme Lopez Segrera est également responsable du l'équipe de travail du Plan de Gestion intégré du Paysage Archéologique des Premières Plantations Caféières du Sud-Ouest de Cuba. Elle est membre de l'Association internationale d'Archéologie de la Caraïbe. Mme Elle n'est pas une nouvelle venue en Haïti : en 2004, elle réalisa, pour le compte de la Fondation pour le Développement Durable et Intégré de Marmelade (FONDDIM) et de l'ISPAN, la toute première identification des ruines de l'habitation caféière de Beaucher (Marmelade), accompagnée d'observations archéologiques. Elle contribua ainsi à une meilleure compréhension du site.

Mme Lourdes Rizo Aguilera est architecte restauratrice diplômée également de l'Université d'Orient de Santiago de Cuba en 1984 et du Centre de Restauration et de Muséologie (CENCREM) de la Havane. Spécialiste en habitations caféières franco-haïtiennes du XIXème siècle de la région d'Orient de Cuba, elle a réalisé la restauration de l'habitation caféière de la Fraternidad, classée Patrimoine Mondial en 1999.

La mission aux Délices des Matheux s'est portée essentiellement sur quatre groupes de ruines : celles de l'habitation Sabourin, celles de l'habitation Dion, celles de l'habitation Latour et celles de l'habitation Lassaline, toutes situées presqu'en enfilade sur la crête de la chaîne des Matheux dominant la vallée de l'Artibonite au niveau de La-Chapelle (Département de l'Artibonite). Dans le cadre de cette mission, les premiers relevés architectoniques précis des ruines furent réalisés. La mission a également procédé à l'identification des composants de ces ruines ainsi qu'à leur caractérisation typologique. Le BULLETIN DE L'ISPAN publiera un compte-rendu détaillé de cette mission.



1. Les citernes de l'habitation caféière Dion • 2. Mesurage des ruines de l'habitation caféière Sabourin • 3. Mesurage des ruines de l'habitation caféière Latour • 4. Ruines de la grand-case de l'habitation caféière Dion